

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du vendredi 13 mars 2026

Date de la convocation: 09/03/2026

Membres en
exercice : 14
Présents : 10

**Le treize mars deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
d'Olivier MAGUET,**

Votants: 10
Pour : 10
Contre : 0

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Emilie KONNERT,
Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions : 0

Représentés :

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Thomas
HOURLIER, Barbara LOUCHART

Absents:

Admission en non-valeur - (DE 024 2026)

Le Maire présente au Conseil municipal la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables par le Trésor public. Ce sont des créances qui datent de 2023 et 2024 et pour lesquelles la Trésorerie n'a pas pu recouvrer les titres que la Commune a émis. Il convient donc d'inscrire la somme de 373.79 € au compte 6542 afin d'admettre la non-valeur des créances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
ACCEPTÉ l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 373.79€
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET